



connex

NOUVELLES IMPORTANTES DE PC-MEPS

Veillez transmettre ce bulletin ✓ à votre trésorier ✓ à votre comité M&P ✓ à votre personnel ministériel/vos employés laïques ✓ au représentant du personnel/comité de formation du consistoire ✓ au conseil de paroisse/bureau de l'église

DANS CE NUMÉRO

- Initiatives d'investissement responsable
- Nouveau modèle de rémunération
- Ressources pour les ministres
- Taux évalués des avantages sociaux

Semer les graines en vue de l'exercice d'un ministère

Mary Smiley



J'écris ce texte assise dans mon jardin : mon refuge. C'est en ce lieu que je cherche la sagesse et la voie à suivre, et que je médite sur ce qui survient dans mon univers. Je suis seule, mais je sais que je ne le suis pas. Quelle que soit la saison de l'année ou le moment de la journée, tout ce qui vit autour de moi m'émerveille : les colibris, les plantes et les tamias. Aujourd'hui, je pense à ceux et celles qui cherchent à devenir ministres au sein de l'Église Unie du Canada, et je sais que nous ne sommes pas seuls.

Ces six dernières années, j'ai participé au projet pilote des parcours de candidature dans notre synode, et je suis encouragée de constater le nombre et la diversité des personnes qui consacrent du temps à discerner leur appel et la filière ministérielle dans laquelle elles sont appelées à servir au sein de l'Église.

Nous avons cheminé avec des personnes à de nombreuses étapes de leur vie – du collège à la retraite – et toutes voulaient répondre à leur vocation. C'est un véritable privilège pour nous que d'avoir la possibilité d'avancer ensemble avec elles dans ce cheminement.

Au cours de nos entrevues avec chaque requérant et candidat, nous observons des points faibles et des points forts. La route n'est pas toujours lisse et droite. Tout au long du processus et de tous les côtés, il existe des motifs de frustration et de célébration. Cependant, nous avançons ensemble, avec la prière, les questions, les suggestions et les exigences. Cinq fois par an, nous nous réunissons pendant deux jours pour réaliser les entrevues, et nous le faisons avec soin et compassion, et avec le sentiment que l'église est vivante et se porte bien.

Ces moments me rappellent mon jardin et m'y ramènent. Nous favorisons la croissance des plantes, nous en prenons soin et nous semons des graines, et parfois nous devons désherber, sachant que les herbes ont encore beaucoup à offrir au jardin. Je suis reconnaissante d'avoir participé au projet pilote.

L'expérience a été enrichissante. De façon certaine, elle nous a confirmé le moment où nos candidats sont ordonnés, consacrés, admis et reconnus.

Les fleurs s'épanouissent et les légumes poussent dans mon jardin comme au sein de l'Église. Nous ne sommes pas seuls!

—Mary Smiley est une représentante laïque du Comité PC-MEPS du Synode Baie de Quinte. Ancienne conseillère en développement économique rural aujourd'hui à la retraite, elle appartient à l'Église Unie d'Almonte.



LA PENSION DE RETRAITE

Initiatives d'investissement responsable

Le Régime de retraite dialogue avec des sociétés sur des questions fondamentales en participant à des interventions de l'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation ([SHARE](#)). Récemment, le Régime s'est associé aux activités menées par SHARE auprès d'ARC Resources et du Canadien Pacifique dans le but d'inciter les deux sociétés à adopter une politique ou un programme officiel d'emploi autochtone ou de sous-traitance avec les Autochtones. Jusqu'ici, les discussions avec les deux sociétés ont porté sur l'amélioration de la sensibilisation et la transparence.

Le Régime de retraite a également contribué aux activités de mobilisation de SHARE auprès de Dollarama Inc., qui concernent les conditions de travail décentes et ont pour but de réduire l'usage que fait la société du travail sur appel. Dollarama Inc. a précisé qu'elle annonce les emplois du temps des employés une semaine à l'avance. Il lui a été recommandé d'envisager de le faire au moins deux semaines à l'avance étant donné que les horaires des magasins sont très prévisibles. Une réunion est planifiée avec la direction pour rediscuter de la question.

Le bénéficiaire de votre pension

Les membres du Régime de retraite doivent avoir reçu récemment leur relevé de pension annuel au 31 décembre 2016. Certains membres ayant un conjoint (mariage ou union de fait) étaient inquiets de voir qu'aucun nom de bénéficiaire ne figurait sur leur relevé.

Veillez noter qu'en vertu de la législation sur les pensions, toute prestation de décès avant la retraite doit être versée à votre conjoint-e si vous êtes marié-e ou si vous vivez en union de fait. Même chose pour les retraités dont le décès survient avant la fin de la période de garantie. Il n'est pas nécessaire de nommer votre conjoint-e comme bénéficiaire de votre pension. Si celui-ci ou celle-ci est admissible, la prestation de décès ne serait versée à votre bénéficiaire qu'en cas de décès de votre conjoint-e ou dans le cas où celui-ci ou celle-ci a cessé d'être votre conjoint-e en raison d'un divorce ou d'une union de fait. Par conséquent, si votre conjoint-e est admissible, vous devez vérifier que son nom figure dans le champ réservé au nom du conjoint et indiquer un autre nom de bénéficiaire au cas où votre conjoint-e décéderait avant vous.



RÉMUNÉRATION ET LISTE DE PAYE

Nouveau modèle de rémunération

Rappelons que les salaires des ministres doivent passer au nouveau modèle de rémunération le 1^{er} juillet 2018 au plus tard.

Dans le nouveau modèle, si un presbytère n'est pas fourni, les ministres reçoivent désormais un salaire global unique qui englobe ce que l'on appelait avant le salaire de base et l'allocation de logement. **Les ministres auxquels un presbytère est fourni** continuent de recevoir un salaire de base auquel s'ajoute l'usage du presbytère.

ADP doit apporter de nombreux changements à son système afin d'administrer correctement la transition des salaires de l'ancien au nouveau modèle de rémunération. Pour que la transition se fasse sans accroc, il vous est vivement **recommandé** de demander son aide au personnel de Ministères et emplois au Bureau du conseil général.

Votre contact au BCG :

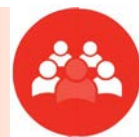
- répondra à vos questions et vous aidera à remplir les formalités;
- enverra en votre nom les formulaires de paye à un représentant d'ADP spécialisé en saisie de données;
- suivra la paye pour en vérifier l'exactitude;
- confirmera avec vous l'exactitude des données une fois que la paye sera efficacement traitée.

Diane Collier

dcollier@united-church.ca; 1-800-268-3781, poste 3148

Carmen Flores

cflores@united-church.ca; 1-800-268-3781, poste 3166



Formation obligatoire des candidats

Tout membre actif du personnel ministériel de l'Église Unie du Canada doit suivre deux types de formation obligatoire : l'un sur l'abus sexuel, qui s'intitule « Boundary Issues for Church Leaders – Introducing The Sexual Abuse Prevention & Response Policy » et l'autre sur la justice raciale, qui s'intitule « Racial Justice Workshop ».

À sa réunion de mai 2017, l'Exécutif du Conseil général a approuvé une proposition visant à inclure la même exigence pour ceux qui entrent dans un ministère par le processus de candidature. Les postulants doivent suivre les deux types de formation pour pouvoir être candidats à un ministère ordonné.

On informe actuellement de ce changement les comités des consistoires chargés de la formation des candidats au ministère et on demande aux candidats actuels qui n'ont pas encore suivi la formation de le faire.

Voici comment est formulée la justification dans la proposition :

- les candidats sont admissibles à servir dans des nominations comme étudiant suppléant ou candidat suppléant;
- ils sont également placés à des postes de confiance tout en satisfaisant – dans le cadre d'un stage ou d'une nomination – aux exigences du stage de formation/de la formation contextuelle et de la formation ministérielle supervisée (FMS);
- les personnes qui sont chargées de veiller à ce que le personnel ministériel ait suivi les deux types de formation obligatoire se trouvent souvent elles-mêmes en position de faire respecter l'exigence lorsqu'un candidat amorce une nomination;
- à l'heure actuelle, les candidats qui satisfont à l'exigence de FMS dans le cadre d'un placement au sein d'une charge pastorale ne sont pas tenus de suivre la formation; l'inclusion de la formation obligatoire dans le processus de candidature clarifierait les attentes.

Vous pouvez consulter la proposition complète dans le document de travail de l'Exécutif du Conseil général à commons.united-church.ca. Cliquez sur le classeur « Governance », puis sur « General Council Executive », et enfin sur « GC42 Executive (2015-2018) ». Dans le classeur des documents de réunion (Meeting Documents), sélectionnez « 2017-05-06 GCE Meeting » pour accéder au document de travail. La proposition se trouve à la page 116 sous la rubrique « MEPS 13 Mandatory Training for Candidates ».

Responsables Equiper, Agréer, Discipliner

Renseignez-vous sur le travail des responsables à

united-church.ca/LEADERSHIP

(en anglais) (auparavant, il s'agissait du groupe des relations pastorales).

Révision de ressources du Comité M&P

Deux ressources révisées du Comité M&P sont en ligne à united-church.ca/handbooks :

- *Ministry and Personnel Committees: Policy, Procedures, Practices* (juillet 2017, en anglais), qui renferme la politique et les procédures à suivre. Elle contient également de l'information, des lignes directrices et des conseils sur les moyens recommandés de mettre en œuvre nos politiques et procédures obligatoires, que les comités M&P sont encouragés à suivre mais ne sont pas tenus de le faire.
- Un volume d'accompagnement, *Resources for Ministry and Personnel Committees* (juillet 2017, en anglais), renferme une liste de vérification des besoins structurels du comité du personnel et du ministère; il contient d'autres renseignements sur ses rôles et responsabilités et sur les pratiques exemplaires en ce qui a trait à la transmission ou à la réception de commentaires, ainsi qu'à la création et au maintien d'équipes ministérielles saines; des ressources sur le recrutement et la sélection d'employés laïcs et les évaluations annuelles du rendement du personnel, ainsi que des listes de sites Internet utiles.

Ces ressources remplacent les documents *Ministry and Personnel (M&P) Committee Guidelines* (janvier 2010) et *Employment Guidelines for Lay Employees* (mars 2010) (en anglais seulement).



INFORMATION SUR LES AVANTAGES SOCIAUX

Taux évalués des avantages sociaux

Nous nous efforçons en permanence d'offrir le programme d'avantages sociaux le plus abordable pour nos membres et pour les employeurs. Afin de gérer les coûts salariaux, nous avons pu réduire temporairement les taux évalués que doivent payer les employeurs et les membres en 2015 en utilisant les réserves du Régime pour financer le coût des avantages sociaux. Toutefois, trois années se sont écoulées, et nous devons maintenant protéger les réserves du Régime en rapprochant ces taux afin qu'ils couvrent les coûts réels des avantages sociaux.

Par conséquent, les taux suivants augmenteront de 6,5 pour cent en 2018 :

- les taux de référence de l'employeur, y compris pour le Programme de soutien au rétablissement et l'indemnité de l'employeur
- les primes versées par les membres au titre du régime d'invalidité de longue durée et de l'assurance facultative pour les soins médicaux et dentaires;
- les primes versées par les retraités au titre de l'assurance pour les soins médicaux et dentaires.

Nous avons affiché à united-church.ca les outils de budgétisation actualisés afin de permettre aux employeurs

d'établir le budget 2018; veuillez chercher « Budgeting tools for treasurers » (en anglais).

Sensibilisation à la santé mentale

Si nous avons un malaise physique, nous savons où trouver un traitement efficace pour ne pas nous sentir plus mal, voire ne pas compromettre notre santé à plus long terme. Mais est-ce qu'il en va de même pour la santé mentale? Ce n'est probablement pas le cas à cause du stigmate qui est lié à la maladie mentale ou du manque d'information sur la nature de la maladie mentale.

Une maladie mentale se caractérise par des changements dans le comportement, la pensée, l'humeur ou une combinaison des trois, et elle est associée à une détresse importante et un à un dysfonctionnement général sur une période prolongée. C'est aussi l'une des principales causes des demandes de prestation d'invalidité soumises au titre du Programme de soutien au rétablissement ou de la couverture pour invalidité de longue durée.

Notre Programme d'aide aux employés et aux familles offre des ressources afin d'aider les membres à reconnaître les problèmes de santé mentale et à obtenir un soutien dans ce domaine.

OÙ TROUVER D'AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Le Programme d'aide aux employés et aux familles (PAEF) couvre une gamme de questions touchant la maladie mentale et souligne les gestes que nous pouvons faire pour nous aider nous-mêmes et aider les autres. Veuillez consulter [travaillantevie](http://travaillantevie.ca) et sélectionner « Bulletins et microsites », après avoir visité la page de l'Église Unie du Canada.
- N'oubliez pas que le PAEF offre également divers services qui vont des services de consultation aux services d'encadrement en matière de santé, tous susceptibles de vous aider à retrouver une bonne santé mentale. Ces services peuvent être accédés en ligne sur Internet, au moyen de l'application « Mon PAE » ou par téléphone. Pour plus ample information, allez à [travaillantevie](http://travaillantevie.ca).

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Connex est le bulletin du Comité permanent des politiques et services concernant le ministère et l'emploi (PC-MEPS), de l'Unité Ministères et emplois du Bureau du Conseil général et du Régime de retraite de l'Église Unie du Canada.

Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie : 1 855-647-8222 (mise à jour des renseignements personnels; départ à la retraite)

Green Shield Canada: 1-888-711-1119 greenshield.ca (questions relatives à l'assurance pour soins médicaux et dentaires; outils en ligne; rappels)

Services de paye des charges pastorales : 1-800-268-3781, poste 3132 ou 2757 payroll@united-church.ca

Programmes d'aide aux employés et aux familles (PAEF) : un service confidentiel, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
1-800-387-4765 (anglais), 1-800-361-5676 (français) shepell.com

Unité Ministères et emplois au BCG : 1-800-268-3781
MinistryandEmployment@united-church.ca

Consultations cliniques pastorales

Accès en tout temps à des conseils et à de l'encadrement confidentiels afin d'aider le personnel ministériel à gérer des situations difficiles.

Laissez-nous
vous aider

Gérer une situation difficile touchant une personne peut représenter un véritable défi pour vous, dans le poste que vous occupez. Laissez votre programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) vous fournir des conseils confidentiels et professionnels afin de vous aider à résoudre toutes les situations auxquelles vous pourriez devoir faire face.

Fonctionnement

Les consultations cliniques pastorales sont confidentielles et offertes en tout temps. Vous parlerez au téléphone à un conseiller du PAEF qui vous prêtera une oreille attentive et vous aidera à composer avec une situation que vous ne savez pas trop comment aborder. Ensemble, vous explorerez vos options, trouverez des solutions et élaborerez un plan d'action.

Moyens d'obtenir une consultation clinique en tout temps

- Composez le numéro sans frais du centre d'accès aux services.
- Clavardez dans la section des questionnaires du site travailsantevie.com.
- Clavardez dans l'application Mon PAE.

DEMANDEZ À PARLER À UN CONSEILLER CLINIQUE À LA CLIENTÈLE (CCC) AFIN D'OBTENIR UNE CONSULTATION CLINIQUE PASTORALE.

Les consultations cliniques vous aideront à réagir adéquatement à ce qui suit :

- problèmes de santé mentale
- situations émotionnellement difficiles
- communication interculturelle
- harcèlement ou violence
- expression de pensées suicidaires
- maladie ou problème médical personnalités difficiles



Communiquez avec nous pour obtenir du soutien confidentiel ou en savoir davantage.

Utilisez les ressources du PAEF et obtenez du soutien personnalisé.

Pour un soutien immédiat, communiquez avec nous au **1 844 880-9142** ou visitez le site travailsantevie.com.



Téléchargez Mon PAE dès maintenant à partir de la boutique d'applications de votre appareil ou saisissez le code QR avec votre appareil.



© Morneau Shepell, 2017